



## **Politique familiale et Municipalité amie des aînés**

Le conseil municipal d' Henryville tient à vous informer des détails de la nouvelle Politique Familiale et Municipalité amie des aînées qui ont été adoptées le 5 décembre 2016. Pour ce qui est du document complet de la politique familiale et MADA ainsi que de son plan d'action triennal, ils sont disponibles sur notre site internet : [www.henryville.ca](http://www.henryville.ca) .

Voici le détail des montants octroyés selon le budget 2017 (les montants peuvent être révisés au budget à chaque année):

- Maintien de la subvention à l'école Capitaine-Luc-Fortin pour diminuer de 50\$ la facture du matériel scolaire de chaque enfant.
- Maintien d'un montant de 100\$ à la naissance d'un enfant afin d'aider à l'achat de couches lavables ainsi que la publication de cette naissance dans le journal municipal d' Henryville.
- Encourager la pratique d'activités sportives, culturelles et communautaires en octroyant un montant pouvant aller jusqu'à un maximum de 500\$ par enfant/par année pour le remboursement des frais d'inscription seulement à des activités de groupe et qui ne sont pas offertes à la municipalité. Le remboursement est fait lorsque la demande rencontre les critères établis par le conseil municipal.
- Encourager les aînés de 60 ans et plus à pratiquer des activités sportives, culturelles et communautaires en octroyant un montant pouvant aller jusqu'à 100\$ /par année pour le remboursement des frais d'inscription seulement à des activités de groupe et qui ne sont pas offertes à la municipalité. Le remboursement est fait lorsque la demande rencontre les critères établis par le conseil municipal.

Si vous êtes résidents de la municipalité et que vous croyez avoir droit à l'une de ces aides financières, veuillez communiquer avec **Geneviève Lavoie** au **450-346-4106** **poste 1**. Elle pourra vous renseigner sur la marche à suivre afin de présenter une demande au conseil municipal ainsi que les documents que vous devrez présenter.

La direction